

S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif

2012/2029(INI) - 13/09/2013 - Document de suivi

Le présent rapport examine les principaux résultats de la politique énergétique de l'Union en ce qui concerne ses aspects extérieurs depuis 2011.

Le rapport conclut que la communication de la Commission sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale et les conclusions du Conseil «Énergie» de novembre 2011 ont donné **un élan non négligeable à l'action de l'Union** dans ce domaine.

Ces deux dernières années ont vu :

- une intensification des activités, notamment des **accords politiques** visant à renforcer la coopération énergétique avec un certain nombre de partenaires de l'UE,
- le **lancement des négociations** sur divers accords spécifiques en matière d'énergie ou d'accords intersectoriels.

En fonction des domaines et des partenaires, le succès a été plus ou moins important, mais les tendances positives observées invitent l'UE à rester attentive et à maintenir ses efforts.

Si **la politique et les priorités définies il y a deux ans sont toujours d'actualité**, la Commission estime que l'UE devrait faire preuve de pragmatisme et de souplesse dans ses relations énergétiques extérieures afin de s'adapter à l'évolution rapide des marchés énergétiques mondiaux, ainsi qu'aux développements économiques et politiques.

Le cadre réglementaire de l'UE concernant le marché intérieur de l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'environnement, la concurrence et d'autres éléments demeurent des références importantes pour de nombreux partenaires de l'UE. C'est l'occasion pour l'UE de s'engager et d'instaurer **une relation de confiance avec bon nombre de ses partenaires** grâce au partage de l'expérience qu'elle a acquise dans l'élaboration des politiques énergétiques.

Pour assurer une mise en œuvre fructueuse des priorités énergétiques extérieures, **la Commission, le haut représentant de l'Union et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) devront œuvrer en étroite collaboration** et utiliser de la meilleure manière possible les instruments et ressources à leur disposition, y compris les délégations de l'UE. Des efforts soutenus visant à renforcer la coordination avec les États membres de l'UE seront également nécessaires.

Les activités extérieures de l'UE dans le domaine de l'énergie ne visent pas et ne devraient pas viser à remplacer la coopération bilatérale établie par les États membres, mais doivent plutôt la compléter dès lors que l'UE peut apporter une réelle valeur ajoutée. Toutefois, il importe de **s'assurer que l'UE parle d'une seule voix** lorsqu'elle s'adresse à ses partenaires.

Enfin, une **approche coordonnée** permettra à l'UE de promouvoir efficacement ses intérêts stratégiques, mais aussi d'avoir plus de légitimité collective et un plus grand pouvoir de négociation à l'égard de nos partenaires.